Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B304-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B304

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Organisation des marchés de collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat –GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès –MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles –PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Département des Déchets Ménagers
Direction Adjointe Supports des Collectes
PG

10_02

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Jean-Marc PERRIN
Co-rapporteurs : Guy BARRET
Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Organisation des marchés de collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La collecte des colonnes d'apport volontaire est assurée, sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, au moyen de prestations de service. Les deux marchés concernés prévoient de collecter ces colonnes en fonction du flux qu'elles contiennent. Ces marchés arrivant à échéance à la même date, le 30 juin 2013, il avait été entrepris de faire évoluer leur contenu et leur périmètre afin d'améliorer la qualité de service et de redynamiser la concurrence. La procédure de renouvellement ainsi lancée n'ayant pas répondu aux attentes, elle a été déclarée infructueuse. Il est alors proposé de revenir au découpage actuel des marchés, c'est-à-dire un découpage par flux et ce, afin de retrouver des niveaux d'offres économiquement acceptables.

Exposé des motifs :

1 – Etat des lieux : Marchés de collecte en PAV

Les colonnes d'apport volontaire regroupées en Points d'Apport Volontaire sont actuellement collectées par le biais de deux marchés distincts. Ces deux marchés traitent de l'ensemble du territoire communautaire et se distinguent par les flux collectés :

- Journaux Revues Magazines et Verre (produits lourds) collectés par la société SITA sud au travers du marché N°09M0054,

- Emballages Ménagers et ordures Ménagères (produits légers) collectés par la société SILIM au travers du marché N°10M001.

2 – Evolution des périmètres de consultation

Ces deux marchés se terminant à la même date (30 juin 2013), il a été proposé et approuvé par le Bureau du 29 novembre 2012 (Délibération n° 2012-B458) de faire évoluer les périmètres mis en concurrence dans le cadre de la procédure de renouvellement en raisonnant non plus par type de déchets collectés mais par secteur. Chaque secteur étant concerné par la collecte de l'ensemble des flux constituant les PAV (EMR, JRM, OM, verre) au travers du découpage suivant :

- Lot 1 : secteur Sud
- Lot 2 : secteur Centre
- Lot 3 : secteur Nord

Les objectifs poursuivis au travers de cette évolution étaient :

- l'amélioration de la gestion, globalisée autour de chaque PAV : 1 seul intervenant au lieu de 2 actuellement avec une pleine responsabilité autour des dégradations occasionnées lors du service et du ramassage des produits valorisables en pied,

- l'optimisation des organisations au sein de territoires resserrés concentrant les tonnages à collecter,

- L'amélioration des performances en terme de niveau de remplissage à la collecte et de débordements avec une présence accrue du titulaire sur le point de collecte (Cf. autocontrôles) directement en corrélation avec le nombre de flux collectés,

- la recherche de concurrence et la limitation de l'évolution des prix de collecte avec le redécoupage des contrats existants passant de 2 à 3 marchés de prestation.

3 – Procédure de renouvellement

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15 Février 2013 avec une remise des offres fixée au 2 avril 2013. Il est alors ressorti de l'analyse des offres que :

1. la concurrence n'a pas été ravivée. Seules 2 offres ont été remises dont une émanant du groupement des deux prestataires sortants,

2. les organisations proposées par les candidats n'ont montré aucun ajustement particulier en terme d'organisation à la forme du nouveau marché,

3. les prix des prestations sont en forte augmentation par rapport aux coûts actuels et à l'estimation service qui avait pourtant intégré les évolutions attendues du prix du service notamment au regard des indicateurs d'activités restitués par les titulaires des marchés actuels.

La CAO réunie le 12 mai dernier a ainsi décidé de déclarer la procédure infructueuse.

4 – Modalités de relance de la procédure

Au regard des éléments exposés ci avant et en accord avec les membres de la CAO, il est proposé de relancer la procédure au travers d'un nouvel appel d'offres ouvert de structure comparable aux marchés actuels, c'est-à-dire une collecte par type de flux sur l'ensemble du territoire communautaire :

- Lot 1 : Journaux Revues Magazines et Verre : produits lourds,
- Lot 2 : Emballages Ménagers et ordures Ménagères : produits légers .

Et ce afin de retrouver des niveaux d'offres économiquement acceptables au regard des prestations attendues.

5 – Planning

⇨ Passage en CAO du 3 mai et au Bureau du 16 mai de 2 avenants de prolongation de 5 mois respectivement sur les marchés 09M0054 et 10M001 afin d'assurer la continuité de service et de permettre au service de relancer la consultation.

⇨ Remise en forme du dossier de consultation des entreprises avec le lancement d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour un marché opérationnel au 1er décembre 2013.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
VU la délibération n° 2012-B458 du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 concernant la présentation de la nouvelle organisation des marchés de collecte des Points d'Apport Volontaire ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 mai 2013 déclarant infructueuse la procédure de renouvellement des marchés 09M0054 et 10M001 ;
VU les délibérations n° 2013-B180 et 181 du Bureau communautaire du 16 mai 2013 relatives à la signature des avenants de prolongation des marchés 10M001 et 09M0054 ;
VU l'avis de la Commission Déchets du 13 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'organisation des marchés de collecte des points d'apport volontaire telle que présentée ci-avant ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer l'appel d'offre correspondant et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

2013_B304

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Organisation des marchés de collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

- 3 JUIL. 2013